



Séance du mercredi 05 avril 2023

Date de la convocation: 31/03/2023

Membres en exercice :
11

*L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Frédéric DAUPHIN,*

Présents : 10

Présents : Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothée
DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU,
Joëlle BLANCHARD, Agnès LIZANA, Christian BELLO,
Raymond PREVER-LOIRI, Alida SAMUEL

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Excusés :

Abstention : 0

Absents : Marie Claude PULCE

Secrétaire de séance : Aurélie DURAND

**2023_001P - Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 23
novembre 2022**

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 23
novembre 2022.

Celui-ci est adopté à l'unanimité

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

24 AVR. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
CCAS DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 13 avril 2023



Aurélie DURAND

Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 26 / 04 / 20 23

